

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
13 janvier 2022 – 20h

Présents : Patricia BALLARA, Tommy BERTHET, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Delphine COLLET, Elodie DIETZ, Rémi LE NEN, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Dominique ROY, Delphine SCARAMOZZINO, Aline WATT-CHEVALLIER

Pouvoirs de : Aurélie ANCRENAZ à Patricia BALLARA, David ANCRENAZ à Tommy BERTHET, Annie REVERTEGAT à Serge MERMOUX, Virginie SIROT à Thierry CHARRETOUR, Thierry TUR à Aline WATT CHEVALLIER

Absents non représentés : Thierry CHAVANNE, Chantal REGAT

Secrétaire de séance : Joëlle BIMBERT

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- N°11-2021 en date du 15/12/2021 : Mission de programmation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de l'Ancienne Poste

- N°12-2021 en date du 15/12/2021 : Mission de programmation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation de la Salle Polyvalente du Domaine de Villy

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Campagne de recensement 2022 - Recrutement et rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur

Mme BALLARA rappelle la présentation faite lors du précédent Conseil Municipal par les représentants de l'Association des Elèves du Lycée Professionnel Agricole : dans le cadre de leur projet de participation au Trophée National des Lycées Agricoles, qui se déroulera pendant le Salon de l'Agriculture de Paris du 26 février au 6 mars 2022, ceux-ci cherchent à récolter des fonds.

Il manque aujourd'hui à l'association 5 000 € pour équilibrer son budget. Les élèves poursuivent différentes actions pour collecter cette somme. La commune souhaite les soutenir dans cette démarche. La commission finances propose de leur octroyer une subvention de 800 €.

Mme BALLARA précise que l'Association de la Saint-Bruno propose également de soutenir le projet des élèves et est entrée en contact avec ces derniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de soutenir le projet des élèves du LPA en leur octroyant une subvention de 800 €. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les actes nécessaires.

2/ Approbation de la convention à intervenir entre la Commune et la Régie des Eaux Faucigny-Glières pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de contrôler et d'entretenir régulièrement les dispositifs de lutte contre l'incendie de la commune. Il y a aujourd'hui une soixantaine de poteau incendie sur le territoire de Contamine-sur-Arve.

Considérant que la Régie des Eaux Faucigny-Glières dispose du matériel technique nécessaire et des équipes formées pour ce type d'intervention, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la REFG pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie, pour une durée de quatre ans.

Cette convention prévoit que la RGEF assurera le contrôle annuel et l'entretien courant des poteaux et bouches d'incendie et les maintiendra en bon état de fonctionnement selon les termes détaillés par la convention.

La RGEF percevra à titre de rémunération forfaitaire pour cette prestation 37,06 € par appareil et par année, soit une dépense annuelle d'environ 2 200 € /an à charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention de pour l'entretien des appareils de défense contre l'incendie à intervenir entre la commune et la RGEF, et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

3/ Aide à l'acquisition de cycles – attribution de subventions 2022

Madame BALLARA rappelle les principes du dispositif d'aide à l'acquisition de cycles qui avait été mis en place par la collectivité en 2021, dans un souci de préservation de la qualité de l'air et d'amélioration du cadre de vie :

- 10 % du prix TTC du vélo, plafonné à 100 € par vélo classique, ou innovants, ou ayant une assistance électrique.
- L'aide concerne les cycles de taille adulte, neufs ou d'occasions, achetés auprès d'un vendeur de cycles professionnel.
- L'acquéreur doit résider de manière permanente à Contamine sur Arve.
- L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois dans un délai de 5 ans et par bénéficiaire.

Madame BALLARA précise que la commune a reçu et instruit 6 dossiers au titre de l'année 2021 et propose au Conseil Municipal de reconduire ce dispositif selon les mêmes principes pour l'année 2022, en continuant à limiter l'octroi d'une aide aux 20 premiers dossiers.

M. MERMOUX indique qu'il souhaiterait que cette aide soit soumise à un plafond de ressources, même s'il ne s'oppose pas sur le principe de la subvention. Madame le Maire et Mme BALLARA répondent qu'il s'agit d'une démarche incitative et souhaite sensibiliser le plus grand nombre d'utilisateurs possible à l'utilisation du vélo dans les déplacements.

Le Conseil Municipal approuve, par 15 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mme REVERTEGAT et M. MERMOUX), la reconduction du dispositif d'aide à l'acquisition de cycles pour l'année 2022 selon le même principe que l'année précédente. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

4/ Aide au ravalement des façades des immeubles situés sur l'îlot bâti entre la Route de la Mairie et la Route d'Annemasse

Mme BALLARA présente le travail effectué sur le volet urbanisme avec l'architecte conseil du CAUE : la rénovation des façades des immeubles du centre village pourrait contribuer à la requalification urbaine et paysagère du centre-village, en complément des aménagements réalisés ou à réaliser par la commune.

Les réflexions ont permis de retenir un périmètre mais également des modalités d'intervention de la commune : sur les façades anciennes, avec une durée limitée de travaux, définition de la notion de façade prises en compte, validation du choix des teintes par la Commune et l'ABF, travaux réalisés par un professionnel, etc.

Mme BALLARA expose ensuite la proposition de la commission finances de subventionner les travaux de rénovation de façade à hauteur de 40%, subvention plafonnée à 40 €/m². L'estimation du nombre de m² de façades subventionnables permet de déterminer que le coût maximal de l'opération sera de 36 000 € pour la commune sur le périmètre établi.

Madame le Maire précise que la collaboration entre la commune, le CAUE et l'ABF a déjà permis, en dehors de ce dispositif de subvention, le choix de teintes vives pour les opérations dans le secteur de la Barque.

M. MERMOUX demande si la suite du dispositif a déjà été envisagée (reconduction, etc.). Madame le Maire précise que les réflexions restent ouvertes et seront adaptées en fonction de l'évolution de la situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le périmètre des façades éligibles à une aide ainsi que les modalités d'attribution d'une subvention et autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté nécessaire fixant les modalités de mise en œuvre de cette disposition.

5/ Mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente

Mme BALLARA expose les ajustements prévus au règlement de la salle polyvalente, afin de tenir compte de l'évolution des pratiques et de la fréquence d'utilisation de la salle polyvalente.

M. MERMOUX rappelle que la vaisselle doit rester à l'usage exclusif des associations. Mme BALLARA et M. ROY confirme que c'est effectivement le cas actuellement.

M. ROY demande à se faire préciser si l'implantation d'un « food truck » lors de manifestations sera possible. Madame le Maire souhaite que la question soit étudiée, notamment au regard de l'impossibilité d'installer aujourd'hui une nouvelle cuisinière en raison de fuites en toiture. Mme BALLARA précise qu'en raison de ces fuites, la salle n'est pas proposée à la location pour l'instant et ce jusqu'en Mai où la météo devrait être plus clémente.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur de la salle polyvalente tel que présenté et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

6/ Avis du conseil municipal sur la modification du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur intégrant la cotation

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la politique intercommunale en matière de gestion de la demande de logement social a été définie dans le PPGD (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur). Aujourd'hui, l'avis du Conseil Municipal est demandé sur l'inscription dans ce PPGD de critères de cotations de la demande, afin d'uniformiser le traitement des dossiers de logement social sur le territoire de la CCFG.

La grille de cotation proposée est le résultat de choix partagés entre la CCFG, les communes membres et les partenaires, et elle comprend :

- Les critères obligatoires : reconnaissance DALO (droit au logement opposable) et ménages prioritaires au titre de l'article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitat
- Les critères facultatifs définis pour le territoire : ancienneté de la demande, lien avec l'EPIC, logement inadapté au handicap ...etc.
- Les critères de mutation : sous-occupation

Madame le Maire rappelle que le délai d'attente est actuellement d'environ 18 mois pour obtenir un logement social.

M. BERTHET propose que soit étudié au niveau du PLU l'obligation d'un taux de logement social dans les projets immobiliers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable à la modification proposée du PPGD Faucigny-Glières et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

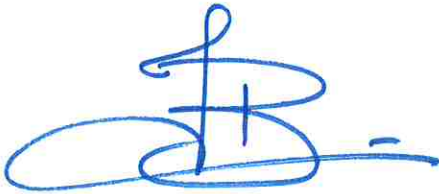
INFORMATIONS DIVERSES :

- Prochains Conseils Municipaux : le vendredi 4 mars à **19h** en présence des membres du CMJ puis le jeudi 14 avril à 20h
- Prochain CMJ : 15/01 à 9h30
- Réunion publique Route de la Barque : 10/02 19h – lancement des travaux 14/02
- **CCAS :**
 - o Repas du CCAS : le 20/03
 - o Logement d'urgence occupé par une famille de Faucigny suite à l'incendie de leur logement.
- **Communication :**
 - o Le prochain numéro de « l'Essentiel » a été finalisé et est à l'impression. La distribution est prévue à compter du 24 janvier.
 - o Le Trait d'Union a été publié fin décembre. Il n'y en aura pas en janvier, compte-tenu de la parution de « L'Essentiel ».
- **Scolaire :**
 - o Reprise des activités du secteur jeunesse de la CCFG les mercredis après-midi
 - o Un projet d'intervention de France Nature Environnement est en cours d'élaboration. Il est destiné à l'ensemble des classes et aura pour thème « l'Eau et l'Ecocitoyenneté ».
 - o Retour sur la grève des enseignants du 13/01 : une seule enseignante gréviste.
 - o L'évacuation incendie de l'école en date du 14/12 a été due à une odeur de chaud sans conséquences. Une réunion de concertation sur la sécurité à l'école est prévue la 14/01.
- **Manifestations/ Evènements/ Associations :**
 - o A l'exception des Aînés, l'ensemble des associations ont repris leurs activités.
 - o Le recensement aura lieu du 20 janvier au 19 février. Les 4 agents recenseurs se répartissent 4 districts.
 - o La Commune a installé 2 chapiteaux à disposition des kinésithérapeutes pour des dépistages Covid.
- **Travaux - Environnement :**
 - o Campagne de curage de fossés et de bouchages de trous en cours
 - o Des travaux de nettoyage du ruisseau vers le réservoir de la Perrine ont été réalisés.
 - o Des travaux de dévoiement provisoire du ruisseau de Perraz sont en cours, en attendant le confortement du soutènement.
 - o Des travaux de taille des arbres au cœur de village vont prochainement intervenir.
 - o La signalétique a été totalement livrée chez le fournisseur et sera prochainement posée.
 - o Un projet de balisage des chemins est en cours d'élaboration selon la charte départementale.
 - o Organisation d'une « Marche Gourmande » le dimanche 27/03 pendant la Semaine du Développement Durable.

- Travaux de remblaiement sous le château de Villy : l'entreprise est en train de finaliser les travaux, pour une fin programmée en février et un engazonnement en mars.
- Réfection de la toiture du Château : la dépose des ardoises de la tour est en cours et la couverture est installée en parallèle. Les ardoises pourront être posées d'ici un mois et demi. Pour l'ornementation, le choix s'est porté sur un modèle de série, proche de l'existant, dans un souci limiter les dépenses et le temps de réalisation.
- Une réunion avec la Fédération de Chasse a permis d'aborder des questions d'organisation et de partage des usages entre chasseurs, agriculteurs et promeneurs.

La séance est levée à 21h45.

La secrétaire de séance,
Joëlle BIMBERT



Le Maire,
Aline WATT-CHEVALLIER

